

Les trois (quatre) randonnées « Téléthon 2024 » de l'ASPC Cyclo

Notre club vous propose 3 sorties. Ces trois « Défis vélo » sont différents. Ils sont liés à l'AFM Téléthon. Les informations ci-après vont permettre d'en préciser les caractéristiques. Le numéro de votre circuit dans Open Runner vous sera transmis après votre inscription.



A - « **Le 200 km de la gabelle solidaire téléthon** » avec la vente de sachets de fleur de sel de Guérande

Date : Le samedi 30 novembre 2024

Responsable : Thierry Huet - titi.huet2@gmail.com

Lieu du départ : Au stade François Bernard, avenue Galliéni – Une salle sera mise à la disposition des participants.

Lieu d'arrivée : Idem

Horaire du départ : 7h30 – RDV à partir de 6h30 – Café à l'accueil, enregistrement de chaque participant...

Horaire d'arrivée : Vers 18h15

Prix : 18 euros

Restauration du midi : Comprise dans les frais de participation, réservation d'une salle avec des sanitaires...

Inscription obligatoire : Auprès de Thierry Huet à partir de la mi-octobre

Règlement : Lors de l'inscription, soit par chèque au nom de l'ASPC Cyclo, soit par virement bancaire (Pour ceux qui ne l'ont pas, demander au responsable), règlement en espèces possible.

Nombre de participants : Environ 50 (FFCT – FFC – Individuel...)

Encadrement de la sortie : 2 mini-bus de la ville des Ponts de Cé, un pour les effets personnels de chaque participant et un autre avec une remorque pour l'assistance (réparations...) ainsi que plusieurs motos.

Modalités de déplacement : « Convoi » dirigé par des capitaines de route

Accompagnateurs et autres bénévoles : 7 à 10 personnes

Assurance : Contrat AXA France IARD pour les licenciés ou les non licenciés à la FFCT

Communication : Calendrier du CoDep, mail aux autres clubs pour présenter cette sortie et les invitations transmises directement par Thierry Huet...

Vin d'honneur : Au stade François Bernard, avenue Galliéni offert par la Mairie des Ponts de Cé.

B - « **Le 100 km de la gabelle solidaire téléthon** » avec la vente de sachets de fleur de sel de Guérande

Date : Le samedi 23 novembre 2024

Responsable : Jean-Pierre Latour - jeanpierre.latour49@gmail.com

Lieu du départ : Le local du club au n° 74 rue du commandant Bourgeois

Lieu d'arrivée : Idem

Horaire du départ : 9h00 – RDV à partir de 8h30 – Café à l'accueil, enregistrement de chaque participant

Horaire d'arrivée : Vers 16h00

Prix : 18 euros

Restauration du midi : Comprise dans les frais de participation, réservation d'une salle avec des sanitaires...

Inscription obligatoire : Auprès de Jean-Pierre Latour à partir de la mi-octobre



Règlement : Lors de l'inscription, soit par chèque au nom de l'ASPC Cyclo, soit par virement bancaire (Pour ceux qui ne l'ont pas, demander au responsable), règlement en espèces possible.

Nombre de participants : Environ 30 (FFCT – FFC – Individuel...)

Encadrement de la sortie : Le véhicule de Jean-Pierre Latour

Modalités de déplacement : Un ou deux groupes dirigé(s) par des capitaines de route

Accompagnateurs et autres bénévoles : Jean-Pierre Latour avec son véhicule pour transporter les effets personnels de chaque participant et permettre d'assurer l'assistance en cas de problèmes ainsi que son équipe pour la restauration du midi.

Assurance : Contrat AXA France IARD pour les licenciés ou les non licenciés à la FFCT

Communication : Calendrier du CoDep, mail aux autres clubs pour présenter cette sortie

Vin d'honneur : Au local du club de l'ASPC Cyclo pris en charge par le budget de cette randonnée.

C - « **Les 100 et 200 km d'été du téléthon** » : Deux randonnées

Date : Le samedi 29 juin 2024

Responsable : Denise Chary - denisechary@gmail.com pour le 200 km et Jean-Pierre Latour - jeanpierre.latour49@gmail.com pour le 100 km

Lieu du départ : Au parking François Bernard, avenue Galliéni

Lieu d'arrivée : Au local du club au n° 74 rue du commandant Bourgeois

Horaire du départ : 7h30 pour le 200 km et 9h00 pour le 100 km

Prix : 10 euros – Directement versé à l'AFM Téléthon (par notre club)

Restauration du midi : Chaque participation prévoit son « pique-nique ». Chaque groupe organisera sa pause déjeuner.

Inscription obligatoire :auprès de Denise Chary pour le 200 km et de Jean-Pierre Latour pour le 100 km à partir de la mi-mai.

Règlement : Lors de l'inscription, soit par chèque au nom de l'ASPC Cyclo, soit par virement bancaire (Pour ceux qui ne l'ont pas, demander au responsable), règlement en espèces possible.

Nombre de participants : Illimité

Encadrement de la sortie : Des capitaines de route guideront les différents groupes selon le nombre de participants.

Modalités du déplacement : Des groupes de niveaux seront constitués au bout de quelques kilomètres...

Accompagnateurs et autres bénévoles : Ø – Déplacement en autonomie.

Assurance : Contrat AXA France IARD pour les licenciés ou les non licenciés à la FFCT

Communication : Calendrier du CoDep, mail aux autres clubs pour présenter cette sortie

Vin d'honneur : Au local du club de l'ASPC Cyclo, il sera pris en charge par notre club.

Site Internet de l'ASPC Cyclo : <https://aspccyclo.fr/> Adresse mail de l'ASPC Cyclo : aspc.cyclo@gmail.com

